

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°079-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'Entreprise « **LETELLIER** » afin de pouvoir intervenir pour des travaux de voirie secteur rue du Général de Gaulle à Douvres-la-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : du Vendredi 02 Mai 2025 (pendant 63 jours calendaires), l'entreprise « **LETELLIER** », également « **EIFFAGE** » et « **VALOIS** » seront autorisées à neutraliser la rue du Général de Gaulle (phase 1A) à Douvres-la-Délivrande Calvados. La circulation sera fermée, le stationnement interdit.

ARTICLE II : L'Entreprise « **LETELLIER** » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

-Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,

-La Police Municipale,

-Les Services Techniques de la Ville de Douvres,

-L'Entreprise « **LETELLIER »**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Vendredi 23 Mai 2025.

Le Maire de Douvres-la-Délivrande,
Thierry LEFORT.

